



# Professeurs d'EPS

## Les revendications du SNALC

Pour une véritable éducation du physique

Pour une  
revalorisation  
urgente des salaires

Pour  
l'aménagement des  
fins de carrière

Pour des temps de  
service identiques  
aux autres  
disciplines

Contre les abus  
du sport scolaire  
et de l'UNSS

**POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT**

je vote SNALC, je fais voter SNALC  
du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022

# snalc

de l'école au supérieur



## POUR UNE EPS AUTREMENT !

### POUR UNE VÉRITABLE ÉDUCATION DU PHYSIQUE

Le SNALC est très attaché à l'éducation du physique et pas seulement par le physique.

Une éducation qui donne toute sa place au corps, à la motricité, aux apprentissages moteurs qui constituent le cœur du métier, la spécificité et l'utilité scolaire de notre discipline.

Le SNALC est le SEUL syndicat à s'opposer à la dérive méthodologique de l'EPS à l'image des derniers Attendus de Fin de Lycée, centrés sur le savoir s'entraîner et l'acquisition de rôles organisateur, plus adaptés aux STAPS qu'à la réalité des lycéens et des contextes scolaires. L'EPS doit s'attacher en priorité au développement corporel des élèves. Le déclin de leurs capacités physiologiques (Rapport ESTEBAN, Etude Tomkinson), les effets délétères de la sédentarité, questionnent les activités conceptuelles et méthodologiques imposées à la discipline au détriment de ses apports uniques.

Pour le SNALC, la spécificité physique et motrice de l'EPS demeure la plus grande priorité de la discipline !

### POUR DES TEMPS DE SERVICE IDENTIQUES AUX AUTRES DISCIPLINES

Les enseignants d'EPS travaillent 4,5 années de plus que leurs homologues sur l'ensemble de leur carrière et dans des conditions souvent très difficiles. Cette discrimination injustifiée doit cesser !

Le SNALC revendique l'intégration des P-EPS dans le corps des professeurs certifiés (+)

Le SNALC revendique l'accès aux mêmes temps de service que les autres disciplines : 15h d'enseignement et 3h d'AS pour les professeurs d'EPS, 12h plus 3h d'AS pour les agrégés.

### POUR UNE REVALORISATION URGENTE DES SALAIRES

Les enseignants d'EPS sont moins bien rémunérés de 20% (salaires et heures supplémentaires) que leurs collègues certifiés ou agrégés. Le SNALC demande l'égalité des rémunérations et l'augmentation du taux des heures supplémentaires. Pour le SNALC les revendications salariales pour tous les corps d'enseignants d'EPS deviennent des axes cruciaux de revendication. Le SNALC demande l'accès à la HEB bis pour les agrégés d'EPS.

### CONTRE LES ABUS DU SPORT SCOLAIRE ET DE L'UNSS

Le SNALC dénonce l'exploitation des enseignants d'EPS dans le cadre du sport scolaire. Il exige que le forfait d'AS, extensible à souhait, devienne un temps d'AS de 3h et que les heures effectuées au-delà soient rémunérées ou portées au crédit d'un compte épargne temps exploitable en fin de carrière. Il revendique l'attribution d'IMP pour les trésoriers et secrétaires d'AS et l'arrêt du bénévolat et de la corvéabilité (collectes de fonds et de moyens de fonctionnement indignes) au profit d'une vitrine nationale élitiste et dispendieuse !

### POUR L'AMÉNAGEMENT DES FINS DE CARRIÈRE

Les enseignants d'EPS sont particulièrement touchés par la souffrance au travail, dès 30 ans, plus encore après 50 ans et particulièrement les femmes (Etude DEPP). Le SNALC porte des solutions urgentes d'aménagement des fins de carrière et milite pour que cette pénibilité soit reconnue dans les conditions de départ à la retraite.

## POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT

je vote SNALC, je fais voter SNALC

du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022

